



Direction interrégionale OUEST  
Rue Jules Vallès  
BP 49139  
Saint-Jacques-de-la-Lande  
35091 Rennes Cedex 9

VALOREM  
A l'attention de M. Amiot  
Immeuble Les Dorides  
1 rue Eugène Varlin  
44100 NANTES

Affaire suivie par : *Catherine Conseil*  
Téléphone : 02 22 51 53 30  
Référence : DIRO/EC 170301 du 6 octobre 2017

Rennes, le 16 octobre 2017

**OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques**

**REF : Votre courrier du 3 octobre 2017, LTNA 17/ 069 / LAM**

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de Chaunes-en-Retz (44). Ce parc éolien se situerait à une distance de 28 kilomètres du radar<sup>1</sup> le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Treillières).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération.

Catherine Conseil

opies : DSO/CMR/ERF/DA, CM44

---

1 ; Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).